

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 09 octobre 2020

ADOPTION DU
PROJET DE
CONVENTION
FINANCIERE DE
PARTENARIAT
RELATIVE AUX
TRAVAUX 2020 DE
L'OBSERVATOIRE
STATISTIQUE
TRANSFRONTALIER
DE L'ESPACE
FRANCO-VALDO-
GENEVOIS

L'an deux mil vingt, le neuf octobre, à neuf heures trente,
le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps au
Centre de convention sous la présidence de Monsieur
Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 2 octobre 2020
Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET
Membres présents :

• Délégués titulaires :

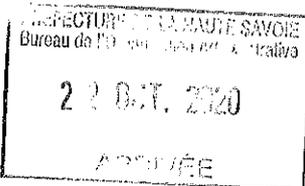
M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD –
M. Stéphane VALLI – Mme Catherine BRUN –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Gabriel DOUBLET –
Mme Carole VINCENT – M. Jean-Claude GEORGET –
M. Benjamin VIBERT – M. Philippe MONET –
Mme Nadine PERINET

• Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER – M. Christophe ARMINJON
– Mme Aurélie CHARILLON

N° BU2020-13

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 13
Pouvoirs : 0



ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION FINANCIERE DE PARTENARIAT
RELATIVE AUX TRAVAUX 2020 DE L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE
TRANSFRONTALIER DE L'ESPACE FRANCO-VALDO-GENEVOIS

Considérant la délibération n° CS2019-10 relative à l'adoption de la convention de partenariat avec l'observatoire statistique transfrontalier.

L'Observatoire statistique transfrontalier (OST) de l'espace franco-valdo-genevois a été créé en 2001 par mandat du Comité régional franco-vado-genevois (CRFG). L'OST repose sur une collaboration des instituts statistiques français (INSEE Auvergne Rhône-Alpes) et genevois (Office cantonal de la statistique de Genève, OCSTAT). Il a pour objectifs de réaliser un suivi et une analyse prospective des évolutions, notamment démographiques, économiques et sociales de l'espace transfrontalier aux deux échelles suivantes : l'espace franco-valdo-genevois (départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et cantons de Genève et de Vaud) et l'agglomération transfrontalière (canton de Genève, district de Nyon et zone d'emploi du Genevois français).

Les travaux de l'INSEE dans le cadre de l'OST comprennent la publication annuelle d'une synthèse annuelle retraçant les évolutions démographiques et économiques de l'espace franco-valdo-genevois, la publication d'analyses propres à certaines problématiques de l'espace transfrontalier,

la diffusion de séries statistiques documentées sur le site de l'OST (www.strategie-francosuisse.net) et la réponse à des besoins particuliers exprimés par les partenaires. L'OST constitue ainsi une source indispensable de données et d'analyses transfrontalières. Il implique un partenariat fort des autorités publiques françaises et suisses, partenaires du Grand Genève et du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Le programme de travail est validé par un comité de pilotage transfrontalier.

Une convention cadre pluriannuelle a été établie entre les partenaires français et suisses de l'OST (République et canton de Genève, République française, Conseil régional Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie) pour la période 2019-2024 pour définir les missions et modalités d'organisation de l'OST sur 5 ans. Chaque année, une convention spécifique fixe les modalités de cofinancement entre les partenaires français afin de prendre en charge les travaux précisés dans le programme de travail annuel annexé à chaque convention.

Le projet de convention, annexé au présent projet de délibération, s'inscrit en application de cette convention cadre 2019-2024. Il fixe la participation financière de chacune des parties françaises au budget de fonctionnement pour l'année 2020. Le coût total des opérations définies dans la présente convention s'élève à 118 384.55 € pour 2020, hors apport des partenaires suisses. L'État, les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Région Auvergne – Rhône-Alpes, le Pôle métropolitain du Genevois français prendront chacun en charge un cinquième du plan de financement établi entre l'Insee et les signataires, soit 16 550 € chacun. Chaque partie, hormis l'Insee s'acquittera de sa participation sur présentation d'un état récapitulatif des travaux et dépenses effectivement réalisées en 2020, produit par l'Insee en 2021.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat N°2020M0035 relative aux travaux 2020 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer, ainsi que les différents documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement à l'INSEE de la participation financière d'un montant maximum de 16 550 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 13/10/20

Publié ou notifié le 13/10/20

Le Président,
Christian DUPESSEY

